

PROCES-VERBAL
du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 20 septembre 2002 sur le CAMPUS de FOUILLOLE
sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE
Président de l'Université

MEMBRES ELUS/DESIGNES PRESENTS :

MM.	Henri	CLERGEOT
	Georges	VIRASSAMY
	Lionel	DAVIDAS
	Maurice	BURAC
	Christian	THERESINE
	Alain	MAURIN
	Yves	JASOR
	Vincent	VALMORIN
	Christian	ALIN
	Michel	MORON
	Laurent	LINGUET
	Fily	KOUADIO
	Philippe	SAINT-CYR
	Justin	DANIEL
	Stéphane	GRIVELET
	Gerry	L'ETANG
Mmes	Marie-Noël	CAZALON (arrivée à 10 h 10)
	Marie-Claude	LESCS
	Yolaine	TARADE
MM.	Yvon	JOSEPH
	Olivier	PORTECOP
	Alain	MARBOT
M.	Soléman	FATNA
M.	Ted	ETILE
M.	Watson	JEAN-BAPTISTE
M.	Medhi	PINEAU
M.	Lucien	PARIZE
M.	Maxence	DELUGE
M.	Hervé	TOUSSAY (CRITT Martinique)
Mme	Viviane	TCHUNG-MING (CRESTIG Guyane)
Mme	Alice	PIERRE-JOSEPH
M.	Vital, Max	GLAUDE

MEMBRES ELUS/DESIGNES AYANT DONNE PROCURATION :

MM.	Jean	BERNABE à Monsieur Lionel DAVIDAS
	Alex	OUENSANGA à Monsieur Ousseynou NAKOULIMA
	Alain	TIEN-LONG à Monsieur Maxence DELUGE
	Henri	BERTHELOT à Madame Viviane TCHUNG-MING

MEMBRES ELUS/DESIGNES ABSENTS :

M.	Georges	JEAN-BAPTISTE
M.	Eustase	JANKY
M.	Fred	CELMENE
M.	Raphaël	CONFIANT
M.	Xavier	ASSELOS
Mmes	Ellen	YALLA
	Pascale	RICHER
	Aude	JUNIEL
	Carine	BERNARD
MM.	Renaud	PALACANDE (non inscrit)
	Daniel	MONTGENIE (démissionnaire)
	Xavier	ASSELOS
	Oliver	GIBBONS
	Marius	FUMONT
	Olivier	EMMANUEL
Mlle	Carine	BERNARD
M.	Christian	THENARD
M.	Henri-Claude	DEDE
M.	Roger	de JAHAM
M.	Patrick	DOQUIN
M.	Roberto	VISIGALLI (mutation)

INVITES PRESENTS :

M.	Jean-Pierre	CHARDON, Recteur de l'Académie de Guadeloupe
Mme	Geneviève	MATON, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Guadeloupe
M.	Bruno	VALDEVIT, Agent Comptable de l'U.A.G.
Mmes	Francine	FEBRER, Secrétaire Général de l'U.A.G.
	Frantz	HERVE-MOÏSO, Chef de Cabinet - Secrétariat
	Marie-Françoise	BERNABE, Directrice du S.C.D.
MM.	Jacky	NARAYANINSAMY, Vice-Président du C.E.V.U.
	Maxime	LOUIS, Vice-Président du Conseil scientifique
	Didier	BERNARD, Vice-Président du C.U.R. de Guadeloupe
Mme	Rose-Marie	MORAVIE, Directrice du SUEP-FC
Docteur	Christiane	SALOMON, Directeur du S.U.M.P.P.S
M.	Max	DORVILLE, Directeur de l'I.U.F.M. de Guadeloupe

INVITES ABSENTS :

- M. Le Recteur de l'Académie de la Guyane (excusé)
M. le Recteur de l'Académie de Martinique
M. Eric NABAJOH, Directeur de Cabinet

Le quorum étant atteint, Le Président, Monsieur ARCONTE, ouvre la séance. Il est 09 h 20.

Le Président remercie Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Recteur de l'Académie de la Guadeloupe et Madame MATON, Secrétaire Général Adjoint du Rectorat. Leur présence est d'autant plus appréciée que l'académie a été traversée par des mouvements qui ont fortement perturbé la rentrée scolaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président voudrait informer le Conseil des différentes distinctions qui ont été remises à des collègues de notre université.

- Monsieur Jacques PORTECOP a été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur,
- Monsieur Raphaël CONFIANT a été fait Docteur Honoris Causa de l'Université de Middlebury (Vermont U.S.A.)

Cette année aussi, Monsieur Jean BERNABE a publié son premier roman en français.

Le Président indique que ce conseil se tient au lendemain de la signature du contrat d'établissement. Avec l'université de la Réunion, notre université est la deuxième de la vague 2002 à avoir signé avec le ministère l'engagement quadriennal.

S'agissant du contrat recherche, les craintes concernant la mise en cause de la partie financière ont été dissipées, après la rencontre avec Monsieur MELA, Directeur de la Mission Scientifique Universitaire (M.S.U.)

Le Président en profite pour remercier l'ensemble des membres de la communauté universitaire qui, à un titre ou un autre, a participé à la rédaction de ce contrat. Une pensée va aussi à Madame ABAUL qui en avait dessiné les grandes lignes.

Monsieur ARCONTE souligne que deux points ont fait l'objet de rajout au texte du contrat ; il s'agit de l'ARTT et de la mobilité des enseignants.

Le présent contrat devra être mis en adéquation avec les C.P.E.R. et permettre la mise en place :

- d'une décentralisation effective et efficace,
- de la résorption de la précarité,
- d'une gestion financière et comptable plus saine afin que le budget de l'année 2003 corresponde à l'instauration souhaitée d'une ère nouvelle dans ce domaine.

A ce titre, concernant la préparation du budget, une lettre de cadrage est en préparation. Elle sera présentée à la Commission des Moyens, commission qui aura une autre portée que la seule conférence des doyens.

La recherche de financement complémentaire sera également un axe prioritaire au sein de notre université. C'est pourquoi j'ai adressé aux collectivités une demande d'inscription de l'établissement dans la Loi Programme pour l'Outre-Mer. Ce dossier pourrait être examiné au sein du Comité de Liaison Université/Collectivités Locales.

Le Président rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/07/2002 ;
2. Examen et approbation du compte financier 2001 ;
3. Examen et vote de la D.B.M. n° 3 ;
4. Examen des propositions de la C.P.E. : Création des postes IATOSS pour l'année universitaire 2003 ;
5. Désignation des membres du Conseil scientifique aux Conseils Scientifiques et Pédagogiques des I.U.F.M. ;
6. Mise en place de l'A. R. T. T : validation de l'organisation des services pour l'année 2002/2003 ;
7. Questions diverses.

et propose d'inscrire en questions diverses la situation de l'U.F.R. de STAPS, au regard des problèmes posés par les enseignants à la suite de l'élection du nouveau directeur.

Monsieur ARCONTE propose également de modifier l'ordre du jour en inscrivant au point 7, avant les questions diverses, les validations des dossiers d'expertise, qui sont selon lui des dossiers fondamentaux pour notre établissement. Il s'agit de la validation :

- du dossier de construction de la Maison de la Caraïbe et des Amériques sur le Campus de Schoelcher,
- de la construction du nouveau campus du Lamentin en Guadeloupe et de l'implantation de l'U.F.R. de STAPS.

Avant d'inscrire les autres questions diverses, le Recteur prononce quelques mots à l'endroit des membres du Conseil.

Monsieur CHARDON, se réjouit de la signature du contrat et rappelle qu'il sera toujours le porte parole de l'Université, auprès du ministère, pour tout dossier et notamment les dossiers financiers.

Il indique que la synergie U.A.G. - IUFM se met en place. S'agissant du problème évoqué par le Président concernant l'U.F.R. de STAPS, il fait appel à l'esprit de responsabilité de chacun en soulignant que la Guadeloupe et l'U.A.G. en particulier, n'ont pas besoin d'un nouveau conflit.

Le Président demande les questions diverses à inscrire à l'ordre du jour, en dehors du point concernant l'U.F.R. de STAPS.

Il convient :

- de compléter la composition de la section disciplinaire à l'égard des enseignants chercheurs ;
- d'examiner les demandes d'ouverture de filières à la rentrée 2002/2003 ;
- de statuer sur la demande de concession de logement pour l'Agent Comptable

L'étudiant, Watson JEAN-BAPTISTE aurait souhaité qu'une réflexion soit entreprise au sein de l'Université, sur la possibilité d'insérer dans les programmes, un cours de communication. En effet, les étudiants éprouvent de plus en plus la nécessité d'un tel enseignement qui les aiderait à l'occasion d'entretiens, soit d'embauche ou de recherche de stages.

Monsieur JEAN-BAPTISTE demande ce que l'on peut proposer pour rendre l'U.A.G. plus attractive afin de garder nos étudiants, surtout les nouveaux bacheliers

Madame BERNABE soumet la demande du S.C.D. de modification de tarifs des photocopies. Le Président propose d'étudier ce point après l'examen de la D.B.M..

Monsieur GRIVELET propose de compléter le 2^e point des questions diverses, en inscrivant la mise en place d'un D.U. de F.L.E. en Guyane.

Monsieur JASOR souhaite aborder la création d'une filière à Bac + 3 en informatique.

L'ordre du jour ainsi complété est abordé.

1) Approbation du procès verbal de la réunion du 08/07/2002 :

Le Président demande les remarques que soulève l'examen de ce procès-verbal.

Monsieur FATNA souhaite que son intervention de la page 19 soit complétée "les enseignants de l'U.F.R. STAPS et Monsieur HERTOIGH savaient que les statuts de l'U.F.R. n'étaient pas conformes".

Monsieur ALIN regrette l'absence de son intervention, laquelle précisait qu'il laissait à Monsieur FATNA la responsabilité de ses propos, incohérents, incongrus et fallacieux et demandait à Monsieur VALMORIN de vérifier ses sources.

Monsieur JASOR indique en page 2, concernant des personnes invitées, qu'à coté de deux noms ne figurent pas le grade correspondant. Il s'agit en l'occurrence de Madame Rosemarie MORAVIE, Directrice du SUEP-FC et de Madame Christiane SALOMON, Directrice du SUMPPS.

Monsieur NARAYANINSAMY indique, en page 13, qu'il s'agit de l'approbation des propositions du CEVU du 26 juin 2002 et non du 10 avril.

Monsieur FATNA fait remarquer, qu'à la première page, que c'est seulement en face de son nom que figure la mention "arrivé en fin de matinée".

Le Président lui précise que si ce n'était pas fait avant, qu'il considérerait que nous étions (l'administration) en faute.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal mis aux voix est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions et cinq membres ne prenant pas part au vote.

2 - Examen et approbation du compte financier 2001 :

Monsieur VALDEVIT rappelle le caractère exceptionnel de la situation dans laquelle se trouve l'université, s'agissant notamment de l'examen du présent compte financier. En effet à son arrivée le 02 mai dernier, il avait mis en doute la validité de certains chiffres inscrits aux comptes de l'université.

De plus, en fin d'année les problèmes du logiciel NABUCO n'ont pas permis de sortir le compte financier dans sa forme habituelle. C'est donc en accord avec les autorités de tutelle qu'il soumet au conseil d'administration le compte financier, sur lequel il convient de prononcer un vote de principe, qui sera confirmé lors du conseil de décembre prochain.

Monsieur l'Agent Comptable précise qu'il est indispensable que le compte financier soit voté, en l'état, pour que soit approuvée dès aujourd'hui la D.B.M. n° 3.

Les résultats exprimés en francs sont de 2 597 834. Trois éléments méritent cependant d'être soulignés :

- l'importance de la charge salariale sur le budget de fonctionnement de l'établissement (28 MF par rapport à une D.G.F. de 22 MF,
- l'origine des fonds du fonctionnement : l'U.A.G est subventionnée à 78 %, outre la vente de prestations. Les ressources internes devraient être, à son avis, plus conséquentes,
- les subventions concernant les investissements ne sont pas affectées en 2001, car les documents ne sont pas originaux.

L'analyse du fonctionnement fait apparaître, en rapprochant les comptes 2000 et 2001, une discordance due vraisemblablement à des doubles prises en charge. Une diminution est constatée au niveau des recettes 2000 (comptes 70, 74 et 75) par rapport à 2001.

L'Agent Comptable indique que s'il s'agit d'erreurs, il pourra y avoir réparation, mais si en fait, il s'agit de doubles prises en charges, les comptes de l'université ne seront pas apurés et le conseil devra donner son avis sur les réparations à faire.

Monsieur MAURIN demande s'il est possible d'avoir des éléments de comparaison, s'agissant des dépenses de fonctionnement, avec des universités françaises.

Il est très difficile et dangereux, selon l'Agent Comptable, de faire cette comparaison ; en effet le surcoût de fonctionnement existe partout. Il souligne qu'un tableau explicatif sera joint au compte financier.

Monsieur NAKOULIMA note en 2000 un phénomène de rupture et souhaiterait en connaître les causes.

Monsieur VALDEVIT pense que le facteur connu est l'abandon par l'Agent Comptable précédent, de la comptabilité des ressources affectées. Il ajoute qu'il convient toutefois de prendre en charge, le sous encadrement en personnels de la Division des Affaires Financières.

Le Président précise qu'il est amené quelquefois à réquisitionner l'Agent Comptable pour certaines opérations. Dans ce cas, c'est sa responsabilité qui est engagée.

Monsieur MAURIN voudrait savoir s'il est possible d'identifier les responsables des doubles prises en charges, donc des dépenses ?

Monsieur VALDEVIT lui indique que toutes les composantes sont touchées par ce dysfonctionnement.

Madame PIERRE-JOSEPH félicite l'Agent Comptable pour le travail effectué depuis son arrivée. Elle lui fait confiance pour redresser la situation de l'université et ce, avec l'ensemble des universitaires. Elle espère qu'il sera possible de repartir sur des bases plus sérieuses.

Pour répondre à Monsieur TUTIN qui demandait le montant en cause, l'Agent Comptable précise qu'il s'agit de 15 MF, mais certaines opérations peuvent être rattrapées. En effet, 250 écritures ont pu être régularisées, donc récupérées. Cependant l'année 2002 ne sera pas exceptionnelle, ce sera seulement l'occasion d'éliminer certains problèmes, sans pour autant que les composantes aient à en souffrir. Il estime qu'il y aura réparation en douceur, (sur deux ans) pour que le compte financier 2003 soit le reflet du budget de l'université.

Pour conclure, le Président rappelle qu'il faudra que l'on se contraigne à une certaine rigueur et que l'on accepte certaines règles de fonctionnement.

Le Compte financier mis aux voix, est adopté à la majorité, moins une abstention.

3 - Examen et vote de la D.B.M. n° 3 :

Le Président propose d'examiner avec ce point, la motion de l'U.F.R. des sciences juridiques et économiques de Guadeloupe.

Cette motion fait état entre autre, du non paiement des heures complémentaires, à la totalité des enseignants chercheurs.

L'Agent Comptable rappelle que les sommes prévues par l'U.F.R. (67 000 euros) ne couvraient pas la totalité des paiements des H.C. La paye du mois d'août, personnalités extérieures et titulaires compris, a été prise en charge par le logiciel à due concurrence, mais de façon aléatoire, à hauteur de 101 000 euros. En août, il n'était pas possible de rétablir des crédits, mais dès l'ouverture des crédits, les personnels seront payés.

C'est l'occasion pour l'Agent Comptable de rappeler qu'il convient de prévoir correctement et d'inscrire les dépenses obligatoires, notamment la paye du personnel, pour éviter ce type de problème.

L'Agent comptable profite également de ce point pour rappeler, que la D.B.M. doit être votée par le conseil des composantes, réuni en section plénière. La décision budgétaire modificative doit être accompagnée d'une note explicative des directeurs de composantes et/ou des services communs. Il donne en exemple, la note établie par le doyen de la faculté de sciences exactes et naturelles.

Les dépenses s'élèvent à 2 271 036,55 euros

Les recettes s'élèvent à 1 972 498,39 euros

Le Budget global réactualisé de l'université, est arrêté à 24 330 657,92 euros

Monsieur DANIEL Justin voudrait savoir à quelle date interviendra la régularisation concernant les dotations attribuées par le ministère, au titre de la recherche. Il se demande, s'il ne serait pas plus judicieux d'inclure ces sommes au budget primitif ?

L'Agent Comptable indique que la dotation recherche du contrat n'est pas affectée dans la D.B.M. puisqu'il s'agit de crédits fléchés. Il rappelle que le contrat n'a été signé que le 19 septembre ; donc dès lundi les sommes seront mises en place.

S'agissant des dotations au titre de l'infrastructure, Monsieur VALDEVIT informe les responsables, de la phase de restructuration de ces dépenses. En effet, il pense qu'il serait souhaitable que celles-ci soient traitées dans le cadre de la déconcentration, au niveau des C.U.R. ; un Bureau sur le campus devrait gérer l'ensemble des dossiers et factures concernant les fluides.

Monsieur Maxime LOUIS indique qu'avec la mise en place de l'U.B. recherche, il n'y aura effectivement pas de D.B.M. mais une répartition des crédits affectés qui seront plus tard présentés au Conseil d'Administration. Quant aux crédits d'infrastructure, ils sont répartis selon un coefficient décidé par le ministère.

Le Président souligne qu'il faudrait pour cela que les C.U.R. aient les moyens de gérer ce type de problème.

Monsieur ARCONTE, pour répondre à la demande de Monsieur THERESINE de connaître les sommes prises en compte dans la D.B.M., précise qu'il s'agit :

- d'un reliquat de 5 MF,
- du 1,3 MF du contrat quadriennal,
- de la subvention de 800 000 F attribuée par le Conseil Général de la Guadeloupe.

Le Président précise que la dotation de 400 000 F annoncée par le Conseil Régional de la Guadeloupe n'a pas jusqu'ici été notifiée.

Monsieur THERESINE souhaite que toutes les collectivités participent au fonctionnement de l'U.A.G., pas seulement par des subventions fléchées.

Monsieur VIRASSAMY suggère d'anticiper les mesures pour annoncer aux composantes les diminutions de dépenses qui affecteront leur dotation.

Le Président indique que dans la lettre de cadrage, les grandes orientations (politiques et techniques) seront précisées pour l'élaboration du budget.

Mise aux voix, la D.B.M. n° 3 a été approuvée à l'unanimité, moins un refus de participation.

Madame BERNABE est appelée à exposer la demande du S.C.D. d'augmentation du prix de la photocopie de 0,01 euro, portant ainsi le prix unitaire à 0,10 euros.

Le S.C.D justifie cette demande pour deux raisons :

- la mise en place d'un distributeur de cartes de photocopies, acceptant les billets de banque comme mode de paiement ;
- l'augmentation des frais de fonctionnement, essentiellement due au coût du papier.

Mise aux voix, cette proposition d'augmentation est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur une demande émanant du C.U.R Martinique, concernant le prix de location du grand amphithéâtre du Campus de Schoelcher. Cette demande n'avait pas été faite lors du conseil de janvier 2002.

Le montant proposé pour la location est fixé à 1 500 F/jour, soit 230 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Présentation du Logiciel JEFYCO :

Le conseil d'administration de l'UAG a décidé dans sa séance du 08/07/02 d'adopter le logiciel JEFYCO pour assurer la gestion financière et comptable de l'établissement. Cette décision faisait suite à la fin programmée du module PAYE NABUCO au 31/12/02. Devant les difficultés rencontrées avec la maintenance du logiciel NABUCO et la lourdeur de ce dernier, l'option d'un changement global a été retenue.

MM. Jean Marc CORIS et Frédéric RIVALLAND, ingénieurs de l'université de La Rochelle, et M. Roland SALGUERO, Agent Comptable de l'université d'Artois, ont été invités à présenter le logiciel aux administrateurs.

JEFYCO présente les caractéristiques techniques les plus avancées tant sur l'ergonomie que sur les fonctionnalités. La facilité d'appréhension du logiciel est confortée par un contrôle renforcé et une présentation claire :

- mutualisation : le produit a été développé par l'université de La Rochelle. Cependant, il s'appuie sur la mutualisation des ressources pour son développement. Les modifications sollicitées par les différents établissements font l'objet de construction de cahiers des charges en

commun. Les réflexions sont entretenues pour que le produit colle parfaitement à la réglementation et reste adapté aux procédures universitaires.

- réactivité : grâce à la mutualisation, la réactivité du logiciel est sans commune mesure avec celle de NABUCO. Par exemple, le texte instituant le nouveau code des marchés publics paru en novembre 2001 a été intégré en janvier 2002. Pour NABUCO, les établissements attendent encore les dépannages de bugs.
- intercommunicabilité : le logiciel a été pensé pour répondre au besoin d'information à tous niveaux. Pour permettre ces échanges, les bases de données s'enrichissent des éléments autres que financiers (personnel, fournisseur, catalogues...) constituant un annuaire complet. Cet enrichissement est permanent pour diminuer la charge de travail en saisie. En retour, la diffusion des informations financières et comptables par le Web renseigne tous les partenaires et intervenants.

Les formations au produit sont envisagées semaine 49. Elles seront assurées par l'université d'Artois.

Le Président remercie les trois intervenants.

Monsieur ARCONTE propose d'aborder le point concernant l'examen des propositions de la C.P.E., après le repas.

4 - Désignation des membres du Conseil scientifique aux Conseils Scientifiques et Pédagogiques des I.U.F.M. :

Le Conseil approuve à l'unanimité, les désignations des membres proposées par le Conseil scientifique du 19 septembre.

Pour l'I.U.F.M de Guadeloupe, il s'agit de :

- M. Jean-Marie BRETON, Professeur
- M. Jean-Pierre SAINTON, Maître de Conférences

Pour l'I.U.F.M. de Guyane, il s'agit de :

- M. Henri CLERGEOT, Professeur (il conviendra de vérifier qu'il s'agit bien d'un seul représentant)

Pour l'I.U.F.M. de Martinique, il s'agit :

- Mme Elina DEVOUE, Maître de Conférences,
- M. Jean-Emile SYMPHOR, Maître de Conférences

Pause Repas - Reprise des travaux à 14 h 50

5 - Examen des propositions de la C.P.E. : Création des postes I.A.T.O.S. pour l'année universitaire 2003 :

Madame FEBRER, Secrétaire Général, appelée à présenter ce point, rappelle les critères qui ont prévalu concernant les demandes de créations des différents emplois :

- la résorption de la précarité,
- la déconcentration,
- les recommandations du ministère.

C'est également à partir des éléments proposés par les C.U.R. que le classement a été fait. Il a fallu cependant, classer en rang utile, deux postes pour tenir compte des promotions de deux personnels, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Une modification sera à porter à ce tableau. En effet, il avait été pris en compte le classement de deux emplois pour l'I.U.T. Mais il s'avère en fait, pour cette année encore, que les demandes de création d'emploi pour les I.U.T seront classées séparément.

Ainsi, est-il proposé de mettre en 9^e position, la création d'un emploi de catégorie A pour le renforcement de l'Ecole Doctorale ; en 19^e position, un poste de catégorie C pour le D.S.I., dans le cadre de la résorption de la précarité.

Par le jeu de glissement des postes libérés par les listes d'aptitude (le poste de Monsieur JOSEPH-AUGUSTE et le poste magasinier chef de Monsieur MADKAUD), la C.P.E. a proposé de répartir ces postes, par transformation, pour l'intégration de personnels contractuels, soit deux postes de catégorie C ou 4 postes d'A.S.T.

Pour tenir compte des recommandations du ministère, il avait été demandé aux services et composantes qui le souhaitaient, de faire des demandes d'emplois gagés, après étude approfondie, à partir des grilles indiciaires et de l'incidence sur leur budget, pour un temps illimité.

L'Administration Générale, un service, le SUEP-FC, et la faculté des Lettres et Sciences Humaines ont adhéré à ce projet. Il a toutefois été recommandé de se limiter, dans un premier temps, à des emplois de catégorie C.

Le Président remercie Madame FEBRER et souligne le sérieux des travaux de la C.P.E. s'inscrivant dans une véritable politique d'établissement, en matière de recrutement. Il note avec satisfaction la possibilité de doter l'Ecole doctorale d'un poste de catégorie A pour aider le directeur de cette structure, la prise en compte d'une politique de déconcentration d'ailleurs inscrite au contrat et qui sera poursuivie pendant toute la durée du mandat qu'il exerce.

Monsieur JASOR voudrait savoir quelles recommandations ont été faites par la M.S.U. à propos des postes de laboratoires.

Monsieur Maxime LOUIS souligne la différence des ratios appliqués aux postes d'enseignants - chercheurs et aux postes de techniciens. La comparaison est difficile avec les organismes.

Monsieur JASOR constate, pour le déplorer, que le classement ne fait pas apparaître de demande de postes pour les laboratoires et que celui-ci est défavorable à la faculté des sciences.

Le Président rappelle que toutes les recommandations ne peuvent pas être intégrées sur une seule année.

Pour répondre à Monsieur MAILLE qui s'interroge sur l'état de la précarité à l'U.A.G., Madame FEBRER fait un point sur tout ce qui à jusqu'ici été mis en place pour améliorer, non seulement la situation des personnels, mais la diminution de la pression sur le budget de l'établissement. De plus, une réflexion portant sur un autre mode de fonctionnement est en cours, faisant une large part à la mutualisation.

A ce propos, Madame TARADE fait part de l'étonnement d'un service qui attend depuis le début du mois de septembre, l'arrivée d'un lauréat du concours d'un poste mutualisé (SCUIO-SUAPS) pour lequel aucune information n'est donnée.

Madame FEBRER, indique que c'est à la demande de la directrice d'un des services que ce personnel lauréat du concours est resté sur place, afin d'obtenir des précisions sur le mode de fonctionnement d'un des services. Il prendra dès le 1^{er} octobre ses fonctions sur le site de Cayenne.

Mises aux voix, les propositions de la C.P.E. sont approuvées à la majorité, moins une abstention et un membre ne prenant pas part au vote.

6 - Mise en place de l'A.R.T.T : validation de l'organisation des services pour l'année 2002/2003 :

Madame FEBRER rappelle l'objectif de cet aménagement, consistant à améliorer les conditions de travail et de vie des personnels, ainsi qu'à une meilleure équité entre eux, au sein des services et établissements où ils exercent. Il peut donc en résulter des emplois du temps différenciés. Il est donc important pour les responsables, de suivre et d'accompagner les agents, pour la mise en place de l'emploi du temps.

Monsieur BRETON propose de modifier la formulation, s'agissant des 20 minutes de pause : "l'agent reste sous la responsabilité de son employeur" plutôt que "reste à disposition".

Sous réserve de cette modification, la validation de l'organisation des services pour l'année 2002/2003, dans le cadre de l'A.R.T.T. est approuvée à l'unanimité.

7 - Examen et approbation des dossiers d'expertise :

Deux dossiers d'expertises sont soumis à l'approbation du Conseil. Ces projets sont prévus dans la cadre de U3M (C.P.E.R. 2000-2006). Il s'agit :

- de la construction sur le Campus de Schoelcher, de la Maison de la Caraïbe et des Amériques ;

- de la construction du nouveau campus du Lamentin et de l'implantation de l'U.F.R. de STAPS.

Concernant le premier projet, cette maison permettra d'améliorer l'accueil des enseignants chercheurs et étudiants de passage, dans le cadre du renforcement de l'ouverture vers l'international de l'université.

Ce projet d'un montant de 8 MF soit 1 219 592 euros est réparti comme suit :

- Etat : 387 220,51 euros ;
- Feder : 451 249,09 euros ;
- Région : 304 898,03 euros ;
- Département : 76 224,51 euros.

Messieurs GRIVELET et DAVIDAS se félicitent de la réalisation d'un tel projet de construction. Cependant, Monsieur GRIVELET regrette son manque d'ambition. En effet, ce projet aurait pu fédérer un véritable pôle international autour de cette Maison de la Caraïbe et des Amériques.

Monsieur BURAC, Chargé des Relations Internationales, rappelle que ce projet verra son prolongement lors des constructions de tranches futures, pouvant abriter non seulement l'I.S.E.F., mais des structures modernes d'accueil des partenaires, sur les trois pays de l'université.

Mis aux voix, ce projet est adopté à l'unanimité.

Monsieur Didier BERNARD, expose le deuxième projet qui concerne le dossier d'expertise pour la construction du nouveau campus du Lamentin et en particulier l'implantation, dans un premier temps, de l'U.F.R. des STAPS.

Ce campus sera implanté au lieu-dit "Crâne", sur un terrain d'une superficie de 14,1 hectares dont l'acquisition a été réalisée en 2002. L'U.F.R. sera construite sur un site unique et fédérateur et permettra à l'établissement de :

- disposer d'un centre de formation et de recherche dans le domaine des STAPS offrant des chances égales aux étudiants antillo-guyanais ;
- bénéficier d'installations sportives de première nécessité pour une égalité des chances ;
- assurer une unité de lieu (amélioration de la qualité des cours spécialisés, l'accueil et la vie universitaire ainsi que la réduction des coûts en terme de transport, de fatigue...);
- favoriser la rencontre de différents publics.

L'estimation des surfaces nécessaires à l'encadrement pédagogique, aux archives, à la logistique, à la vie sociale et à l'accueil est de 2 900 m².

Le coût global d'investissement du projet (acquisition foncière, études, constructions et équipement) est de 20,25 millions d'euros. La répartition entre les partenaires financiers, est la suivante :

- Etat (Titre VI) : 4,21 millions d'euros

- Région Guadeloupe : 6,1 millions d'euros
- FEDER : 9,95 millions d'euros

Monsieur BERNARD signale que la réalisation de cette construction permettra de récupérer les espaces jusqu'ici occupés par l'U.F.R. de STAPS et redistribués aux composantes et services. Les locations seront de ce fait suspendues.

Mis aux voix, ce projet est adopté à l'unanimité.

Le dossier sera transmis dans les meilleurs délais à la Division de la Programmation et du Développement.

S'agissant de l'U.F.R. de sciences juridiques et économiques de Guadeloupe, elle s'inscrit dans le C.P.E.R. 2007-2012 et devrait s'installer, à terme, sur le campus du Lamentin.

8 - Questions diverses :

Le Président propose de compléter la section disciplinaire à l'égard des enseignants. Lors du dernier conseil, il n'avait pas été possible de désigner les personnels des 3^e et 4^e catégories. Une question réponse avait été adressée au Bureau de la Réglementation et des statuts.

La réponse que nous avons reçue, nous renvoie aux dispositions du 3^e alinéa de l'article 10 du décret du 13 juillet 1992 qui prévoient : "*[...] les membres du conseil d'administration appartenant aux collèges de rang supérieur, le plus proche étant choisi en priorité, élisent au scrutin majoritaire à deux tours parmi les personnels exerçant dans l'établissement et relevant du collège incomplet ou, à défaut, relevant de leur propre collège, ceux qui sont appelés à compléter la section disciplinaire*".

Les personnels déjà retenus lors du conseil du 08/07/2002 étaient les suivants :

- Collège des Professeurs : MM. BERNABE, BRETON, JANKY, MAILLE, OUENSANGA et VIRASSAMY
- Collèges des Maîtres de conférences : MM KOUADIO, DANIEL, SAINT-CYR et VALMORIN.

Le Conseil propose donc de compléter comme suit, la section disciplinaire :

- au titre des deux autres enseignants-chercheurs : MM. Stéphane GRIVELET et Yves JASOR, Maîtres de conférences,
- au titre des trois représentants des personnels, titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires. Monsieur MORON est le seul enseignant répondant à cette catégorie ; il est donc proposé de compléter la section par deux autres maîtres de conférences : MM. Christian THERESINE et Laurent LINGUET.

Demande d'ouverture de filières :

Le Président rappelle qu'il avait été retenu que les nouvelles filières, même habilitées, devaient obtenir l'approbation du conseil d'administration, pour une ouverture effective. En effet, des conditions précises doivent être remplies notamment, le seuil des effectifs, l'encadrement et les conditions matérielles.

Monsieur LINGUET, demande pour l'I.E.S.G., l'ouverture :

- du DEUST Métiers de la Formation et de la Médiation
- de la licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications - option commerce électronique.

Monsieur NARAYANINSAMY, Vice-Président du C.E.V.U. souligne le volume trop important d'heures pour les examens (60 heures) s'agissant du DEUST ; il conviendrait d'avoir une seule épreuve par unité d'enseignement. D'autre part, il considère en ce qui concerne les autres enseignements (70 heures de stage de sensibilisation), le décompte du service de l'enseignant doit être revu et spécifié.

Le Président souhaite, comme cela s'est fait jusqu'ici, pour les DEUST, que le recrutement se fasse tous les deux ans.

S'agissant de la licence professionnelle, le financement est assuré, cependant le Président précise qu'il individualisera une ligne du contrat pour aider les formations professionnelles, pas à la hauteur de ce qui était fait auparavant par le ministère.

Après vérification des conditions d'ouverture (cf. lettre LL/AA/09/02 du 18/09/02), et prise en compte des observations formulées par le Vice-Président du C.E.V.U., le Conseil émet un avis favorable sur ces deux demandes.

Le Conseil émet également un avis favorable sur la demande formulée par la faculté de sciences d'ouverture :

- de la licence pluridisciplinaire (Génie mathématique et informatique)
- et la mise en place de l'I.U.P. qui justifie d'un effectif réduit, avec recrutement tous les deux ans. Le directeur de cet institut est M. Jacky DESACHY.

Monsieur GRIVELET sollicite l'avis du conseil sur la mise en place en Guadeloupe et Martinique, du Diplôme Universitaire de Français Langue Etrangère. Il fait remarquer que cette formation s'adressera à un public ne relevant pas du régime étudiant. Il souligne qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire puisque sur ces deux sites existe déjà la formation. L'arrêté d'habilitation devra fixer le montant des droits d'inscription.

Monsieur NARAYANINSAMY indique qu'il convient de ne pas dédoubler les groupes de T.D. pour éviter effectivement de créer des coûts supplémentaires.

Un avis favorable est émis sur cette demande.

Monsieur L'ETANG rappelle que la licence professionnelle Communication ouvre en octobre prochain. Il sollicite l'autorisation du conseil, compte tenu du nombre important des demandes d'inscription, d'opérer un dédoublement de l'effectif. Ainsi cette formation pourrait également être mise en place dans le cadre de la formation continue.

Il indique que le financement existe (Etat et Région Martinique). Les cours théoriques débiteront en octobre et la formation technique au second semestre.

Le conseil émet un avis favorable.

Mise à disposition de logement pour l'Agent Comptable : Le Président invite Monsieur Bruno VALDEVIT à exposer au Conseil sa demande. L'Agent Comptable informe que les personnels de direction et d'intendance des universités bénéficient d'un logement de fonction. Il n'existe plus de logement de fonction sur le campus de Fouillole.

Ainsi une convention de mise à disposition sans contrepartie d'un logement nu loué par l'UAG sera signée entre l'Établissement et le bénéficiaire. L'Agent Comptable rappelle que jusqu'ici les Agents Comptables de l'U.A.G. ont eu droit à cette mise à disposition. Il indique également, que celle-ci se justifie davantage quand on sait dans quelles conditions s'est faite sa prise de fonction. Le loyer serait d'environ 5000 F après avis du service des Domaines.

Monsieur VALDEVIT se retire pour permettre aux membres du conseil de délibérer.

Les avis sont partagés ; certains arguent de la situation financière délicate de l'établissement.

Monsieur MARBOT fait remarquer que toutes les catégories de personnels (A à C) peuvent prétendre à une concession de logement, dès que les conditions d'attribution sont réunies.

Monsieur ALIN souligne que de son point de vue il ne devrait pas, compte tenu de l'implication de Monsieur VALDEVIT depuis son arrivée à l'université et des avancées qu'il nous permettra de faire dans la gestion de cet établissement, avoir d'opposition à sa demande.

Monsieur MAURIN n'est pas opposé à cette demande, mais il s'inquiète de la porte ouverte à d'autres demandes de ce type.

Le Président met donc aux voix cette demande de mise à disposition, elle est approuvée par la majorité (27 voix pour), deux abstentions et cinq voix contre.

Problème de l'U.F.R. STAPS : Le Président fait un rappel du contexte de cette affaire qui dure depuis la fin de l'année universitaire. Il donne lecture d'une lettre qu'il a

adressée le 19 septembre courant à Monsieur le Recteur d'Académie, après avoir reçu les enseignants et le Directeur de l'U.F.R.

Monsieur ARCONTE donne lecture de l'article L 952-2 du Code de l'Education concernant la liberté d'expression des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions *"sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité"*

Le Président faisant référence à la profession de foi de Monsieur CALIXTE, et aux propos sensés être tenus par ce dernier à l'occasion des élections et à ceux tenus lors de la première réunion du conseil d'U.F.R., estime que de son point de vue, Monsieur CALIXTE a dérogé aux principes qui régissent notre structure.

Le Président renforce son propos en précisant qu'il connaît depuis longtemps Monsieur CALIXTE et notamment lorsqu'il était, en 1992, le chargé de mission du Président PORTECOP, pour la mise en place de l'U.F.R. de STAPS.

Il est vrai que les propos que l'on reproche à Monsieur CALIXTE, notamment lorsqu'il parle de recrutement "endogène" ou de "recrutement exogène massif" ou lorsqu'il considère que depuis des années le recrutement obéit à "une logique de lobbying racial" au détriment des candidats locaux, de même que le rejet de la recherche effectuée par les collègues de l'U.F.R., présumant de considérations raciales et dénotent une méconnaissance des retombées directes ou indirectes de cette filière.

Monsieur JASOR s'adressant aux collègues, voudrait obtenir une explication quant à ce problème qui perdure et qui semble déborder l'enceinte de l'U.F.R., puisqu'il semble que les médias en sont informés. Il indique que la démarche de fonctionnement de cette U.F.R. gêne et bloque la préparation de la prochaine rentrée.

Monsieur ALIN, en sa qualité d'ex doyen, affirme que dans sa conception du pouvoir, il accepte le changement, le renouvellement des équipes. Il souligne que de sa part il n'y ni manipulation des gens non avertis, ni dérive.

Monsieur GLAUDE voudrait connaître l'opinion des étudiants sur ce problème.

Monsieur FATNA étudiant à l'U.F.R. de STAPS, souhaite que celle-ci s'inscrive dans une dynamique de travail et que l'on mette un terme à l'iniquité de l'évaluation au sein de cette composante, de l'irrespect qui prévaut à l'égard des étudiants. Il pense que de son point de vue, ce problème relève de l'acharnement contre l'actuel directeur.

Monsieur VALMORIN se demande ce que veulent effectivement les enseignants de l'U.F.R. de STAPS. Il s'interroge : Pourquoi la référence à Hitler ? Et puis, la colonisation est-elle une bonne chose ?

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'entamer une polémique sur ce dossier déjà particulièrement délicat et réaffirme que la situation, dans le contexte actuel de l'U.F.R., s'agissant des recrutements, ne pouvait pas être différente. En effet, il n'existait pas de vivier local lors de la mise en place de cette composante. Les martiniquais sollicités à l'époque, n'ont pas pu participer à cette mise en place.

Monsieur CLERGEOT pense que Monsieur CALIXTE a peut-être été piégé, ce qui l'a conduit à prononcer les mots à connotation raciale, qui ne sont pas, de son point de vue, graves. Par contre, le climat s'est sûrement davantage dégradé entre le directeur et les enseignants, du fait de la dépréciation du travail de recherche des collègues.

Monsieur CALIXTE souhaite exposer, après avoir entendu les uns et les autres, trois faits qui selon lui résument les problèmes que connaît à l'U.F.R. :

- 1) le reproche qui lui est fait d'une certaine pratique, sous-tendue par une idéologie particulière ;
- 2) le jugement porté par le Président au travers de la lettre adressée au Recteur, sans aucun droit de réserve ;
- 3) la diabolisation du directeur, ce qui revient à la remise en cause de l'autorité même de l'université.

Monsieur CALIXTE regrette que le président ait cru devoir transmettre le courrier cité ci-dessus, sans qu'il en ait été informé au préalable. Il rappelle que les propos qu'on lui reproche ont été prononcés dans un contexte d'élection et que ces propos n'ont pas empêché son élection.

Monsieur JASOR conçoit aisément que le collègue candidat aux élections, qui s'inscrivait dans une certaine continuité, conteste les résultats en fin de séance du 17 juin. Il ne comprend pas cependant, que les vacances n'aient permis une plus grande réflexion pouvant aboutir à une certaine sérénité à cette heure. Il serait à son avis plus sage d'attendre les résultats de la procédure juridique entamée.

Il appelle les parties à un sursaut salutaire, au moment même où des efforts sont faits pour cette structure.

Monsieur MORON comprend la préoccupation des uns et des autres, mais il y a en ce moment, un climat de suspicion qui ne permet pas la sérénité. Il indique par exemple qu'un procès-verbal de réunion a été modifié hors la présence des enseignants élus.

Le Président souligne qu'à deux reprises, il a conseillé à Monsieur CALIXTE de prendre le recul nécessaire pour éviter d'arriver à la situation que l'on connaît actuellement ; ces appels n'ont pas été entendus.

Le conseil a entendu les différentes parties, aucune décision n'a été arrêtée.

La question diverse proposée par l'étudiant WATSON ne peut être abordée, celui-ci ayant quitté la séance.

Monsieur JASOR retire sa question relative à la création d'une filière à bac + 3 en informatique.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée. Il est 18 h 30.